

Questions à poser à votre avocat : Demandeurs du statut de réfugié



Canadian HIV/AIDS Black, African & Caribbean Network

January 2014

Ce feuillet d'information s'adresse aux personnes vivant avec le VIH, au Canada, qui songent à faire la demande du statut de réfugié ou qui l'ont faite.

La **demande du statut de réfugié** (ou *demande d'asile*) est une façon de demander de demeurer au Canada en raison de problèmes sérieux que vous rencontrez dans votre pays, comme le risque de persécution, la menace à la vie, le risque d'être torturé et celui d'être soumis à une peine ou à un traitement cruel et inusité. « Persécution » désigne une sérieuse maltraitance qui peut inclure des préjudices physiques, la violation de droits fondamentaux de la personne ou l'attaque à la dignité humaine.

Il existe d'autres moyens que la demande du statut de réfugié, pour demeurer également au Canada. Nous abordons certains de ces autres moyens, dans ce feuillet.

Est-ce que j'ai besoin d'un avocat ou d'un représentant légal?

Il est important de prendre un avocat, pour vous aider dans toute demande pour rester au Canada. Si vous n'avez pas d'avocat en droit de l'immigration ou des réfugiés, vous pouvez en trouver un en demandant à :

- des organismes d'aide aux réfugiés et immigrants, dans votre communauté;
- des organismes de soutien aux personnes vivant avec le VIH/sida dans votre communauté;
- l'organisme de réglementation des avocats dans votre province ou territoire.

Si vous n'avez pas les moyens de payer des services d'avocat, vous pouvez voir s'il existe des services gratuits pour vous en communiquant avec l'agence d'aide juridique de votre province ou territoire. Il est possible qu'il n'existe pas de services juridiques gratuits dans toutes les provinces et tous les territoires.

Importants points à discuter avec votre avocat

1. Devrais-je mentionner ma séropositivité au VIH, dans ma demande du statut de réfugié et dans mon audience?

Si vous ou d'autres personnes séropositives au VIH avez de graves problèmes de droits de la personne dans votre pays, et si vous rencontrez souvent de la discrimination, ceci peut constituer une raison pour que votre demande du statut de réfugié soit acceptée. Vous pouvez demander à votre avocat comment votre séropositivité au VIH pourrait renforcer votre demande. Nous ne croyons pas que le VIH puisse affaiblir votre demande du statut de réfugié.

Même si votre examen médical pour l'immigration inclut un test de dépistage du

Centres d'aide juridique au Canada

Plusieurs centres d'aide juridique ont des bureaux régionaux. Nous indiquons ci-dessous les coordonnées des bureaux centraux.

Colombie Britannique

Legal Services Society
400 - 510 Burrard Street
Vancouver BC V6C 3A8
tél. : 604 408 2172
ligne sans frais : 1 866 577 2525
renseignements généraux
tél. : 604 601 6000
<http://www.lss.bc.ca/>

Alberta

Legal Aid Alberta
Bureau provincial
Revellion building
300, 10320, 102th Avenue
Edmonton AB T5J 4A1
tél. : 780 644 4971
<http://www.legalaid.ab.ca>

Saskatchewan

Legal Aid Saskatchewan
#502 - 201 21st Street East
Saskatoon SK S7K 0B8
tél. : 306 933 5300
ligne sans frais : 1-800-667-3764
<http://legalaid.sk.ca>

VIH, le résultat de ce test ne sera pas ajouté à votre dossier de demande du statut de réfugié, à moins que vous demandiez son ajout. Le processus de demande du statut de réfugié est confidentiel, donc le fait de déclarer que vous avez le VIH, dans votre demande, ne fera pas en sorte que votre séropositivité soit dévoilée publiquement. Toutefois, si votre demande de statut devait aller en révision judiciaire à la Cour fédérale, votre avocat aurait à prendre des mesures pour protéger votre confidentialité puisque les affaires examinées par la Cour fédérale sont généralement publiques.

2. Qu'en est-il si je ne peux pas obtenir de soins de santé pour le VIH dans mon pays?

Généralement, le statut de réfugié ne vous sera pas accordé si la **seule** raison pour laquelle vous en faites la demande est le fait de ne pas pouvoir obtenir un traitement médical adéquat dans votre pays. Cependant, si vous ne recevez pas de traitement médical à cause de la discrimination, vous pourriez être accepté comme réfugié. Vous pourriez également être accepté comme réfugié si vous pouvez démontrer que vous ne receviez pas de traitement pour le VIH dans votre pays à cause de votre race, religion, opinion politique ou autre caractéristique personnelle comme l'orientation sexuelle.

Si la seule raison pour laquelle vous ne voulez pas rentrer dans votre pays concerne l'absence de traitement médical adéquat, vous pouvez faire une demande de résidence permanente « pour considérations d'ordre humanitaire ».

Vous devriez demander à votre avocat quelle est la meilleure avenue pour vous, selon la situation dans votre pays et d'après vos expériences.

3. Quel genre de preuve(s) devrai-je présenter, à propos de ma séropositivité ou du VIH dans mon pays?

Chaque cas est différent. Vous aurez probablement besoin d'une lettre d'un médecin qui confirme que vous avez l'infection à VIH. Vous pourriez avoir besoin de preuves pour démontrer que les personnes vivant avec le VIH rencontrent de la discrimination dans votre pays ou qu'il est difficile d'y recevoir des soins de santé pour le VIH. Vous pouvez demander à votre avocat quel genre de preuve il vous faudra présenter. Vous devriez demander à votre avocat s'il s'occupera d'obtenir ces preuves, ou s'il considère que c'est à vous de les obtenir.

4. Puis-je être soigné pour le VIH au Canada, pendant que ma demande du statut de réfugié est en attente?

Les demandeurs du statut de réfugié sont admissibles à une certaine protection en matière de soins de santé, dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), y compris des médicaments et des rendez-vous médicaux pour des soins et traitements concernant le VIH. Vous pouvez demander à votre avocat comment procéder pour demander des prestations du PFSI ou pour les renouveler. Certaines provinces ont adopté des programmes spéciaux de soins de santé pour les demandeurs du statut de réfugié et certaines personnes dont la demande a été refusée.

5. Puis-je continuer de recevoir des soins pour le VIH, si ma demande du statut de réfugié est refusée?

Une personne dont la demande du statut de réfugié est refusée demeure couverte par le PFSI et peut recevoir des soins de santé pour le VIH jusqu'à la date de son expulsion du Canada. Vous pouvez demander à votre avocat comment procéder pour renouveler vos prestations.

6. Quelle est la principale faiblesse dans mon cas?

Pour préparer votre demande, qu'elle soit du statut de réfugié ou d'une autre nature, vous pouvez demander à votre avocat quel élément est la principale faiblesse ou le principal problème dans votre cas. Vous pouvez lui demander ce qu'il fait pour surmonter ou résoudre cet élément, et de quelle manière vous pourriez l'aider.

Manitoba

Aide juridique Manitoba
Bureau administratif
4e étage – 287, Broadway
Winnipeg MB R3C 0R9
tél. : 204-985-8500
ligne sans frais : 1-800-261-2960
<http://www.legalaid.mb.ca/>

Ontario

Aide juridique Ontario
Bureau du droit des réfugiés
20, rue Dundas Ouest
Bureau 202
Toronto ON M5G 2H1
tél. : 416 977 8111
renseignements généraux
tél. : 416-979-1446
ligne sans frais : 1-800-668-8258
<http://www.legalaid.on.ca/immigration>

Québec

Commission des services
juridiques
2, Complexe Desjardins
Tour Est, Bureau 1404
Montréal QC H5B 1B3
tél. : 514-864-2351
<http://www.csj.qc.ca>

Nouveau-Brunswick

Commission des services d'aide
juridique du Nouveau-Brunswick
500, cour Beaverbrook –
bureau 501
Fredericton NB E3B 5X4
tél. : 506-444-2776
<http://www.legalaid.nb.ca/>

Nouvelle-Écosse

L'Aide juridique de la Nouvelle-
Écosse
2830 rue Agricola
Halifax NS B3K 4E4
tél. : 902-420-3450
ligne sans frais : 1-866-420 3450
<http://fr.nslegalaid.ca>

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador
Legal Aid Commission
Bureau 300, 251 Empire Ave
St. John's NL A1C 3H9
tél. : 753-7860
ligne sans frais : 1-800-563 9911
<http://www.legalaid.nl.ca>

7. Combien de temps mettrez-vous à préparer votre audience?

Votre avocat doit passer du temps avec vous pour préparer votre dossier. Vous pouvez lui demander à l'avance de quelle manière il vous aidera à vous préparer. Pour préparer votre demande du statut de réfugié, votre avocat devrait vous expliquer comment se déroule une telle audience, quel genre de questions on vous posera, et quels points sont des points faibles et des points forts, dans votre demande.

8. Ai-je un droit d'appel, si ma demande est refusée?

Il y a diverses façons d'en appeler d'une décision, pour chaque genre de cas. Le temps alloué pour commencer le processus d'appel est habituellement très court. Si votre demande initiale est refusée, vous devrez agir très rapidement si vous souhaitez la contester. Vous devriez demander à votre avocat :

- quelles possibilités s'offrent à vous pour faire appel;
- quelle est la limite de temps pour commencer une procédure d'appel;
- si vous avez besoin d'un nouvel avocat;
- quel sera le coût d'un appel; et
- si une assistance juridique est offerte, si vous n'avez pas les moyens de payer vous-même un avocat.

Vous devriez aussi demander à votre avocat s'il existe d'autres moyens pour que vous puissiez demeurer au Canada.

9. Qu'en est-il si je me marie ou si je vis en relation de couple avec quelqu'un pendant plus d'un an?

Si vous vous mariez à une personne qui a la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, ou si vous vivez avec une telle personne dans une relation depuis plus d'un an, vous pourriez avoir des possibilités additionnelles de demander de demeurer au Canada légalement. Vous pourriez être admissible à être « parrainé » par le biais d'une « demande de parrainage ». Vous pouvez demander à votre avocat quel type de demande est le plus approprié à votre situation, combien cette demande coûte, et quel est le meilleur moment pour faire la demande. Le fait de vous marier ou de vivre avec un(e) Canadien(ne) ne conduit pas automatiquement à pouvoir demeurer au Canada. Pour obtenir le statut juridique associé au mariage ou à une relation, il faut faire la demande appropriée. Vous devriez demander l'avis de votre avocat avant de prendre toute décision.

10. Et si j'ai des enfants qui sont nés au Canada ou d'autres membres de ma famille qui sont au Canada et qui ont un statut légal?

Si vous avez des enfants qui sont nés au Canada, ou si d'autres membres de votre famille sont au Canada et ont un statut légal, vous disposez peut-être d'autres possibilités pour demander de demeurer légalement au Canada. Vous pourriez être admissible à faire une demande « pour considérations d'ordre humanitaire ». Vous pouvez demander à votre avocat quel type de demande est le plus approprié à votre cas, combien cela coûte, et à quel moment vous devriez déposer cette demande. Le fait d'avoir des enfants qui sont nés au Canada ou des membres de la famille qui ont un statut légal au Canada ne conduit pas automatiquement à pouvoir demeurer au Canada.

11. On m'a avisé d'une date à laquelle je dois quitter le Canada. Que puis-je faire?

Si vous avez déjà été avisé d'une date d'expulsion du Canada, il y a très peu de recours possibles et vous devez agir immédiatement. Vous devriez demander à votre avocat de vous informer sur la demande de « sursis au renvoi » à l'Agence des services frontaliers du Canada et/ou sur la demande à la Cour fédérale du Canada de rendre une ordonnance qui arrête temporairement votre renvoi.

12. Si ma demande de statut de réfugié est refusée, ou si je la retire, pourrai-je revenir au Canada dans le futur?

Selon la rapidité avec laquelle vous quitterez le Canada après le rejet de votre demande d'asile, ou après l'avoir vous-même retirée, il est possible que vous ne puissiez jamais revenir au Canada sans demander une permission spéciale. Vous pouvez demander à votre avocat quelle rapidité est nécessaire pour votre départ

Île-du-Prince-Édouard
(L'aide juridique de l'Î.-P.-É. ne couvre pas les demandes de statut de réfugié)
PEI Association for Newcomers
49 Water Street,
Charlottetown, PEI
C1A 1A3
(t) 902 628 6009
www.peienc.com

Yukon
Société d'aide juridique du Yukon
Bureau 203, 2131 Second Avenue
Whitehorse YT Y1A 1C3
tél. : 867-667-5210
ligne sans frais : 1-800-661-0408 (poste 5210)
courriel : administration@legalaid.yk.ca
<http://www.legalaid.yk.ca>

Territoires du Nord-Ouest
Legal Services Board of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
tél. : 867-873-7450
<http://www.justice.gov.nt.ca>

Nunavut
Maliiganik Tukisiiniakvik
P.O. Box 29
Iqaluit NU
X0A 0H0
ligne sans frais : 1-866-202 5593

Réserve juridique:

Ce feuillet est offert à titre informatif uniquement et il ne constitue pas un avis juridique.

du Canada afin de pouvoir y revenir ultérieurement.

13. Que puis-je faire si je crois que mon avocat ne me représente pas bien ou qu'il fait preuve de discrimination à mon égard?

Vous avez droit à un avocat de qualité qui comprend les enjeux juridiques particuliers à votre cas et qui a suffisamment de temps à sa disposition pour se préparer et pour travailler avec vous. Si vous payez votre avocat par vos propres moyens, vous avez le droit de changer d'avocat en tout temps, peu importe la raison. Cependant, si une date d'audience de votre demande a déjà été fixée, ou si une date d'échéance a été établie, il peut être impossible d'obtenir une nouvelle date d'audience ou une extension de l'échéance pour la simple raison de votre changement d'avocat. Si vous avez déjà payé votre avocat pour qu'il soit votre représentant, il se peut que vous n'ayez pas la possibilité d'être remboursé (cela dépend de l'entente que vous avez avec votre avocat). Vous devriez demander un avis juridique, avant de changer d'avocat, afin de savoir comment cela pourrait influencer sur votre cas.

Si votre avocat est payé par l'aide juridique, vous avez peut-être le droit de demander un changement d'avocat. Vous devriez contacter l'agence d'aide juridique qui paie votre avocat, pour savoir si vous pouvez changer d'avocat. Vous devrez expliquer en détail les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas satisfait de votre avocat.

Si vous considérez que votre avocat agit de façon discriminatoire envers vous ou qu'il vous traite différemment à cause de votre séropositivité au VIH, vous pouvez déposer contre lui une plainte concernant les droits de la personne. Les lois sur les droits de la personne, dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, interdisent aux avocats de faire preuve de discrimination à l'égard d'un client à cause de sa séropositivité au VIH. Vous pouvez aussi porter plainte contre l'avocat auprès de l'association qui réglemente les avocats de la province ou du territoire où vous vivez.

Ressources additionnelles

Réseau juridique Canadien VIH/sida

1240 Bay Street,
Suite 600
Toronto, Ontario
M5R 2A7
(t) 1 416 595-1666
info@aidslaw.ca
www.aidslaw.ca

Citoyenneté et Immigration Canada

ligne sans frais: 1888 242 2100
(Canada seulement)
<http://www.cic.gc.ca/>

HIV/AIDS Legal Clinic Ontario

65 Wellesley Street E,
Suite 400, Toronto, Ontario
M4Y 1G7
(t) 416 340 7790
ligne sans frais: 1 888 705 8889
(Ontario Seulement)
talklaw@halco.org
www.halco.org

CHABAC personnes qui représente votre région.

Le Réseau national sur le VIH/sida et les communautés noires, africaines et caraïbéennes (CHABAC) est un réseau de dépositaires d'enjeux qui se dévouent à répondre aux enjeux liés au VIH et au sida dans les communautés africaines, caraïbéennes et noires, au Canada. Pour plus d'information sur les façons de vous impliquer, communiquez avec la personne qui représente votre région.

Ontario Toronto

Valerie Pierre-Pierre
African and Caribbean Council on HIV/AIDS in Ontario
v.pierrepierre@achho.ca
(t) 416 977 9955 ext. 292

Wangari Tharao

Women's Health In Women's Hands
Wangari@whiwh.com
(t) 416 263 4870

Shannon Ryan

Black Coalition for AIDS Prevention
s.ryan@black-cap.com
(t) 416 977 9955 ext. 227

Ottawa

Hector Addison
Somerset West Community Health Centre
haddison@swchc.on.ca
(t) 613 688 2766

Manitoba Winnipeg

CHABAC@icad-cisd.com

Nouveau-Brunswick Fredericton

Deidre Smith
AIDS New Brunswick
Deidre@aidsnb.com
(t) 1800 561 4009 ext. 103

Nouvelle-Écosse Halifax

Lori Root
Nova Scotia Advisory Commission on AIDS
lori.root@gov.ns.ca
902 424 6802

Alberta Calgary

Robert Bardston,
robert.bardston@gmail.com

Edmonton

Tsion Demeke Abate
HIV Edmonton
tsion.d@hivedmonton.com
(t) 780 488 5742 ext. 229

Québec Montreal

Janice Dayle
janice.dayle@mail.mcgill.ca